

# Etude d'incidences sur l'environnement

## **Projet d'urbanisation à Huy**

*Réunion d'information préalable  
de la population*

12 Janvier 2022 à 18h30



## Ordre du jour

---

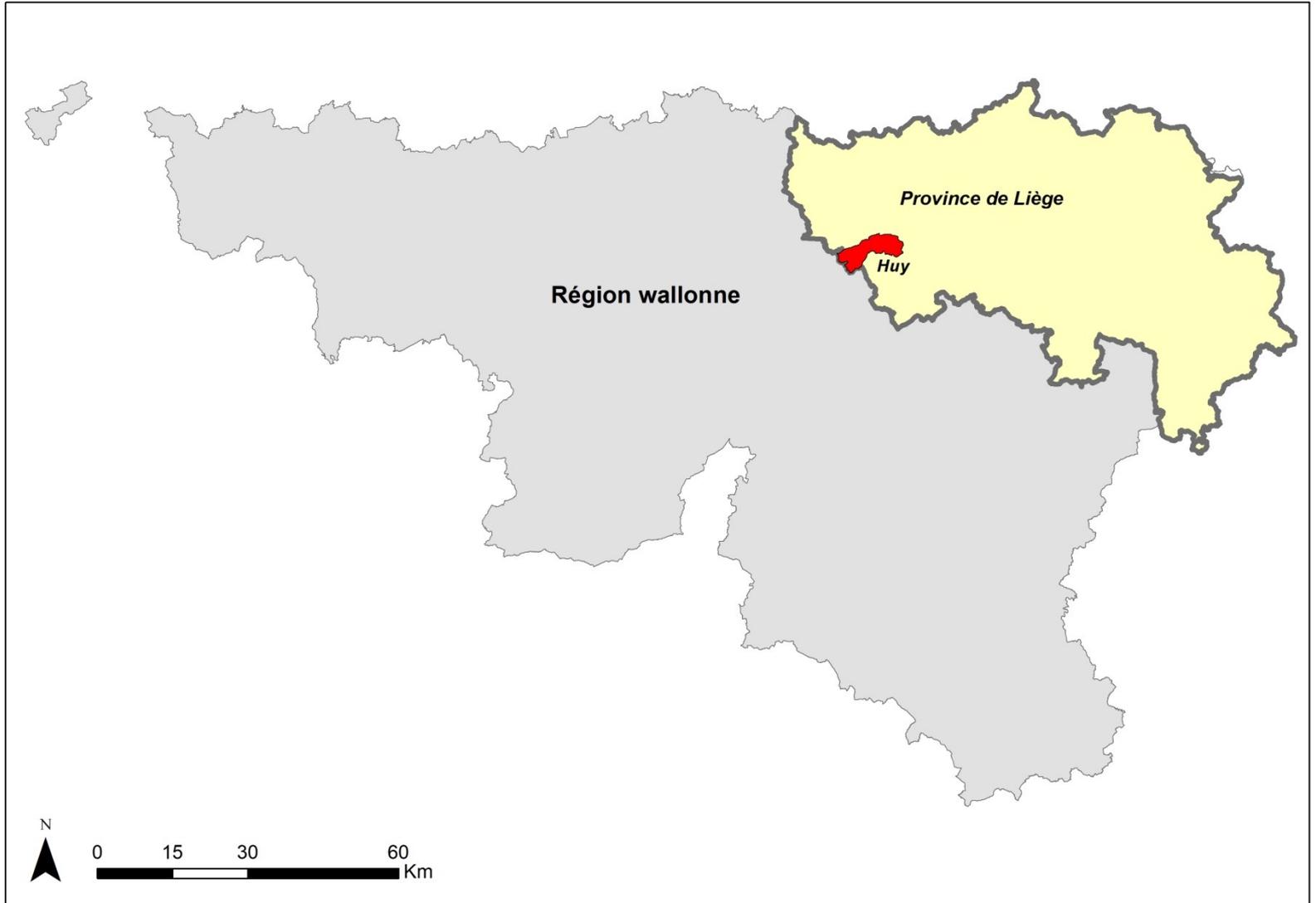
- Introduction
- Procédure et rôle de l'étude d'incidences
- Présentation du projet
- Questions – réponses

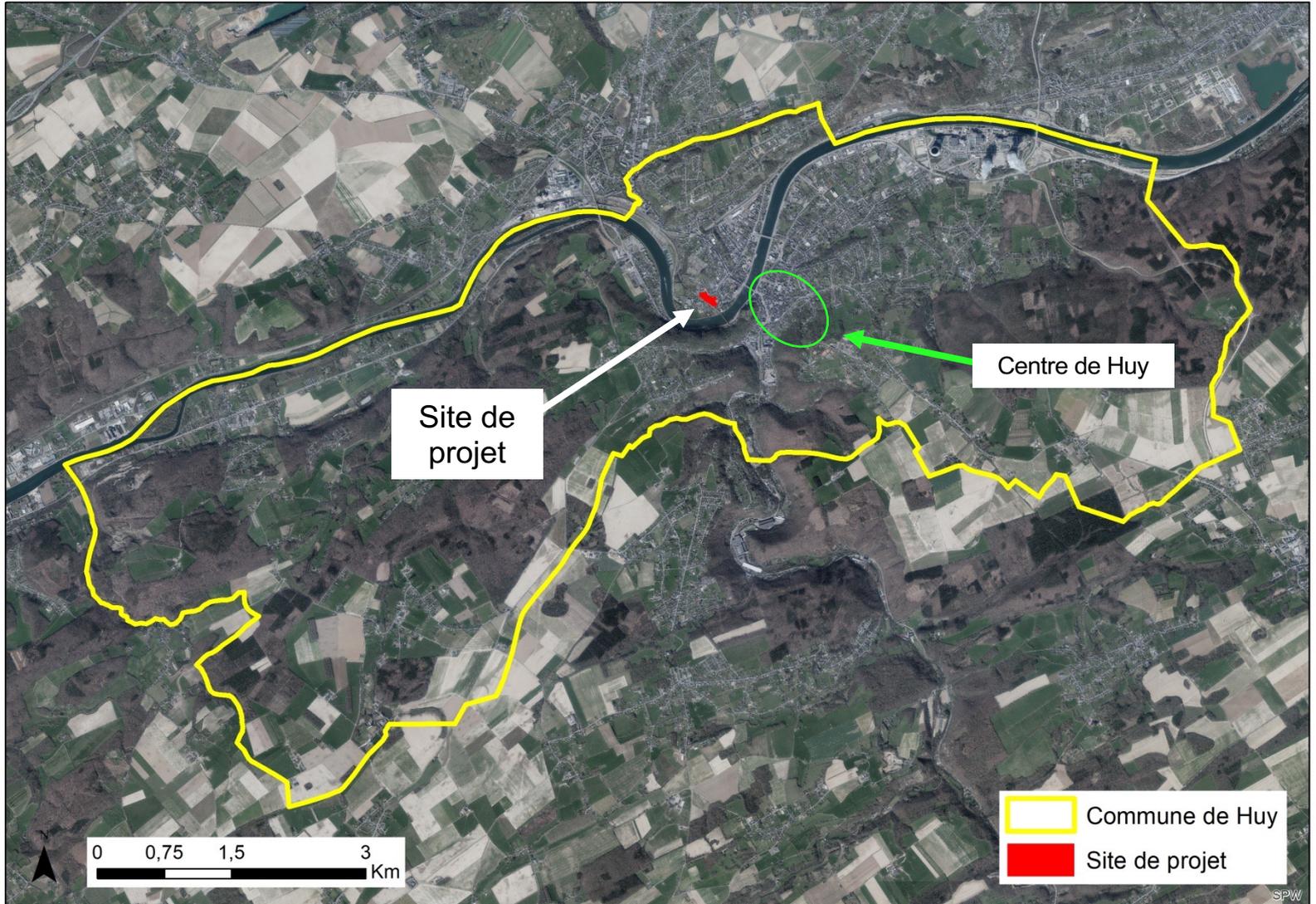


# Ordre du jour

---

- **Introduction**
- Procédure et rôle de l'étude d'incidences
- Présentation du projet
- Questions – réponses









## Objectifs de la réunion de consultation

---

- Présentation du projet par le demandeur
- Permettre à la population de s'informer et d'émettre ses observations et suggestions concernant le projet
- Mettre en évidence les points particuliers qui pourraient être abordés dans l'étude d'incidences
- Présenter des alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur
- La population a 15 jours pour faire parvenir ses remarques à la commune, avec copie au demandeur
- L'EIE doit tenir compte des observations, suggestions et remarques de la population et apporter une réponse

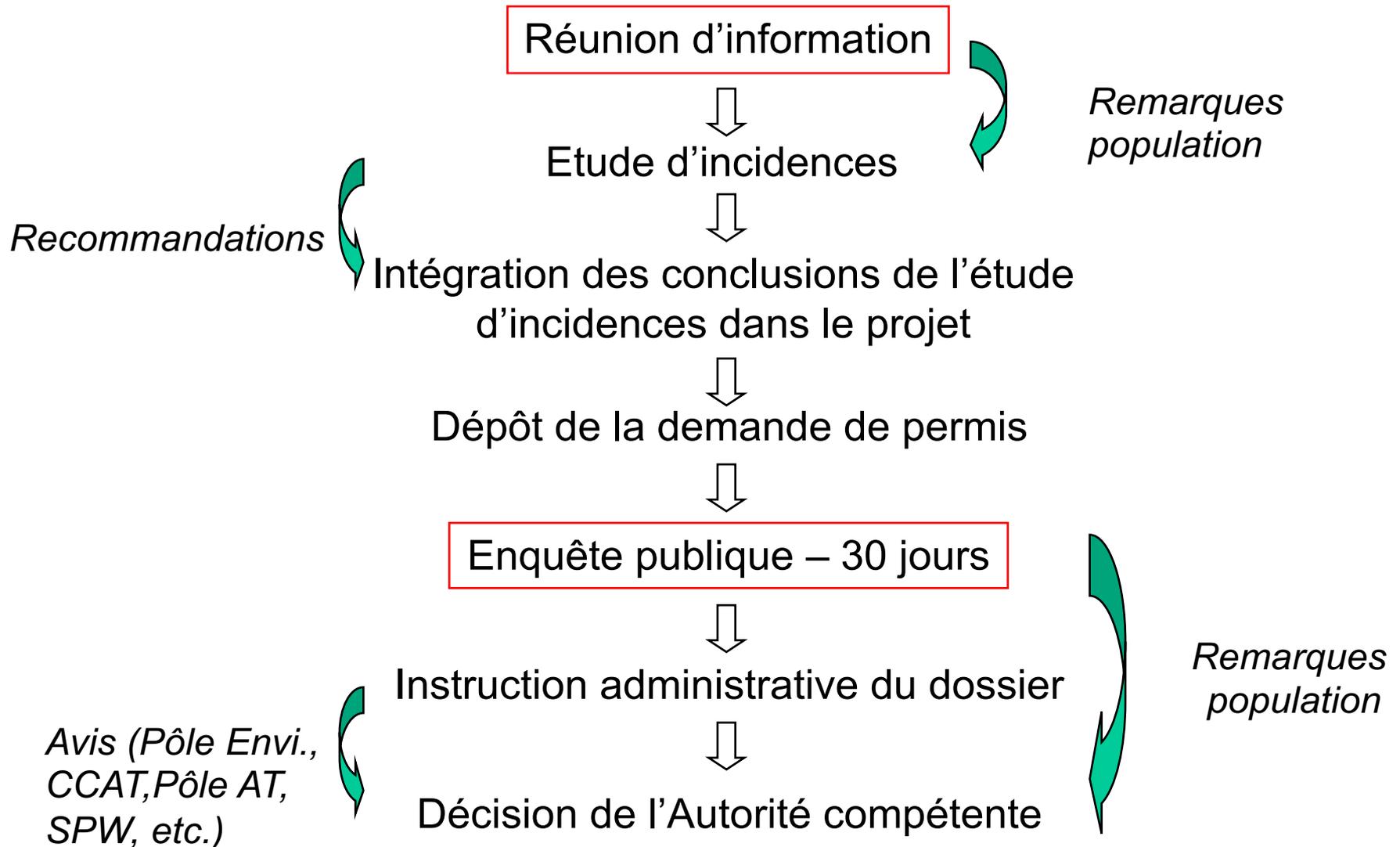


## Ordre du jour

---

- Introduction
- **Procédure et rôle de l'étude d'incidences**
- Présentation du projet
- Questions – réponses

- La procédure est régie par le 'CODT' et le 'Code de l'Environnement'
- L'autorité compétente est la Région
- La réalisation du projet nécessite l'introduction d'une demande de permis urbanisme de constructions groupées
- Cette demande est accompagnée d'une étude d'incidences sur l'environnement sur demande de la Région
- L'étude d'incidences doit être réalisée par un bureau d'études indépendant et agréé par la Région wallonne



- Evaluer les **impacts du projet** sur l'environnement, la santé et le cadre de vie des riverains (pendant la phase de chantier et de fonctionnement)
- Proposer des **mesures de réduction et/ou de compensation** des impacts négatifs
- L'étude d'incidences est :
  - Un **outil d'orientation** pour le promoteur du projet
  - un **outil d'aide à la décision** pour les autorités
  - un **outil d'information** pour les citoyens



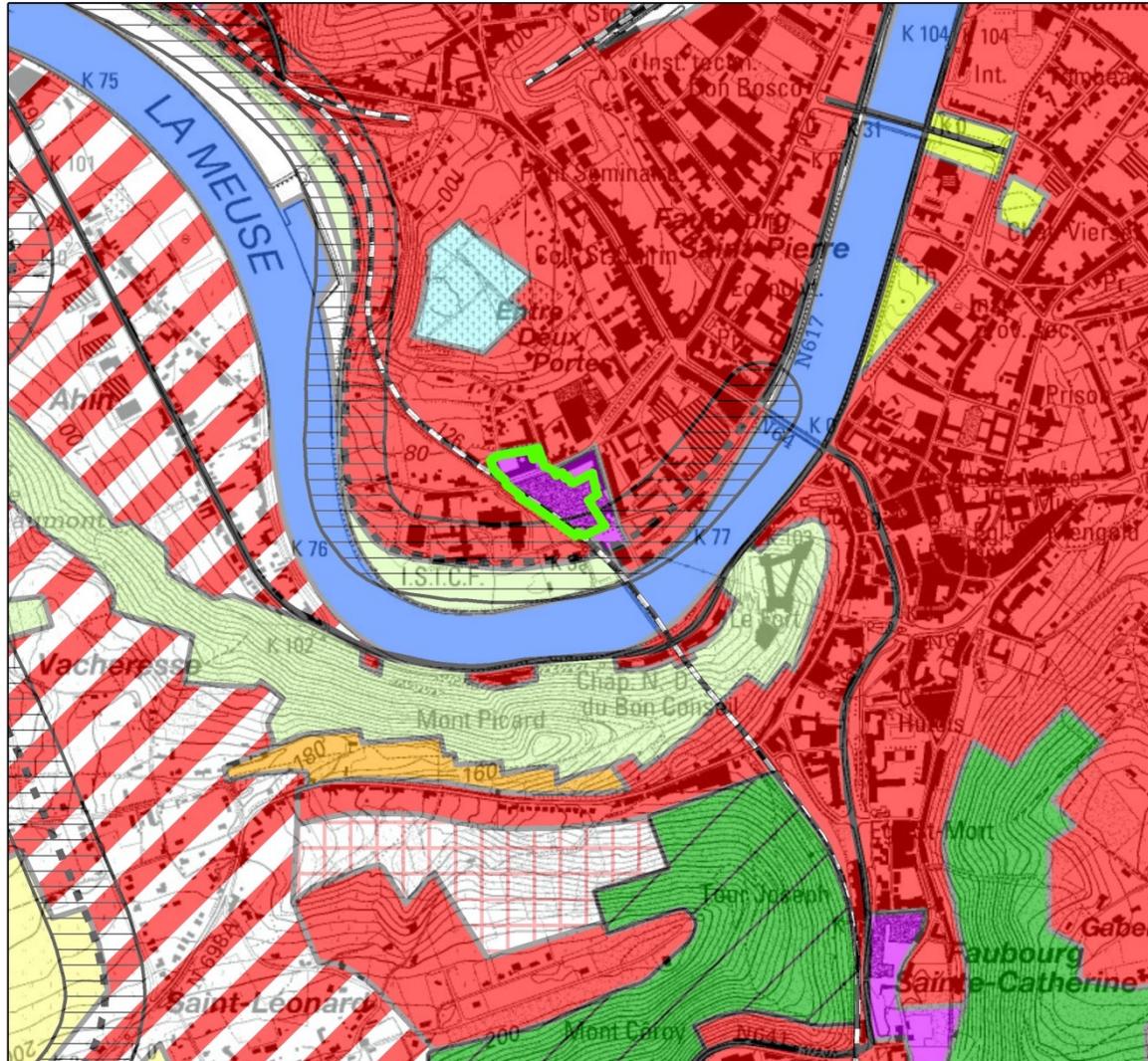
## Plan de l'étude d'incidences

---

L'étude comprend 3 parties :

- une description de la **situation existante** de droit et de fait ;
- une description de l'ensemble des **modifications prévisibles** ;
- des **propositions concrètes** pour réduire les impacts.

- Milieu physique
  - Climat et qualité de l'air
  - Sols et sous-sol
  - Eaux de surface, eaux usées et eaux souterraines
  
- Milieu biologique (Faune, Flore, Natura 2000,...)
  
- Milieu humain
  - Contexte socio-économique
  - Paysage
  - Cadre bâti
  - Patrimoine
  - Mobilité (trafic, bruit, ...)
  - Infrastructures (voiries, impétrants,...)
  - ...



### Zones d'affectation

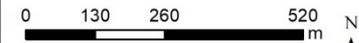
- Habitat
- Habitat à caractère rural
- Services publics et équipements communautaires
- Loisirs
- Activité économique industrielle
- Aménagement communal concerté
- Agricole
- Forestière
- Espaces verts
- Parc
- Eau

### Infrastructures

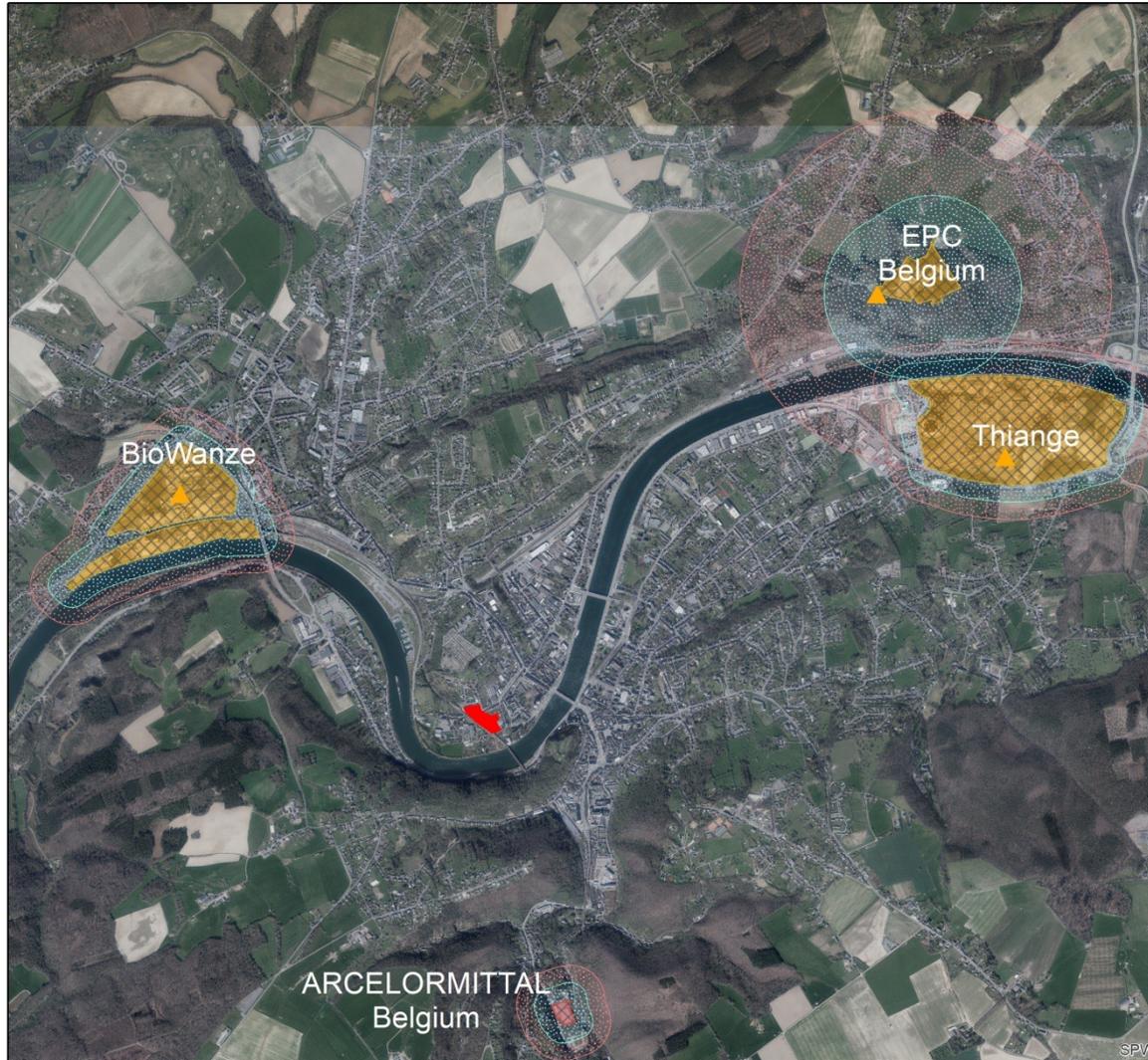
- Ligne ferroviaire en projet
- Ligne ferroviaire existante
- Route de liaison
- Route de liaison en projet
- Réserve d'infrastructure principale

### Fond de plan

- Périmètre de Projet



Réalisation : AUPa / JCR / 26-11-21  
Source : SPW2021



## Localisation ponctuelle des entreprises SEVESO et de leur classement

▲ Petits seuils SEVESO

## Les zones contours des entreprises SEVESO

▨ Petits seuils SEVESO

Zone vulnérable basée sur un risque de probabilité d'effets dangereux supérieure à E-5 et sur une distance de 100m autour du site SEVESO

Zone vulnérable basée sur un risque de probabilité d'effets dangereux comprise entre E-5 et E-6 et sur une distance de 200m autour du site SEVESO

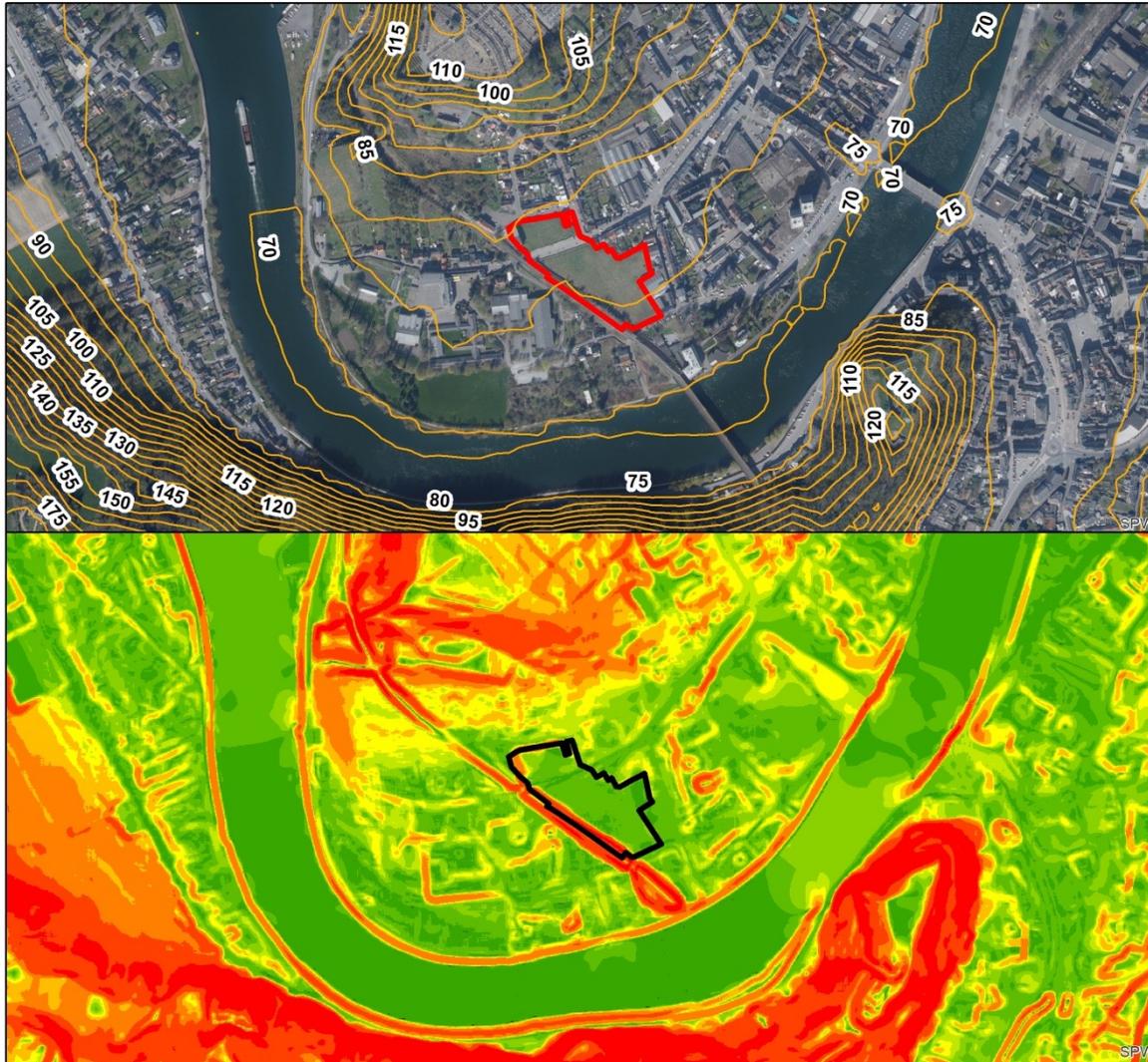
## Fond de plan

■ Périmètre



Réalisation : AUPa / JCR/ 27-09-21  
Source : SPW2020





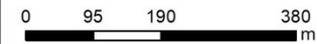
— Courbes de niveau (5m)

Fond de plan

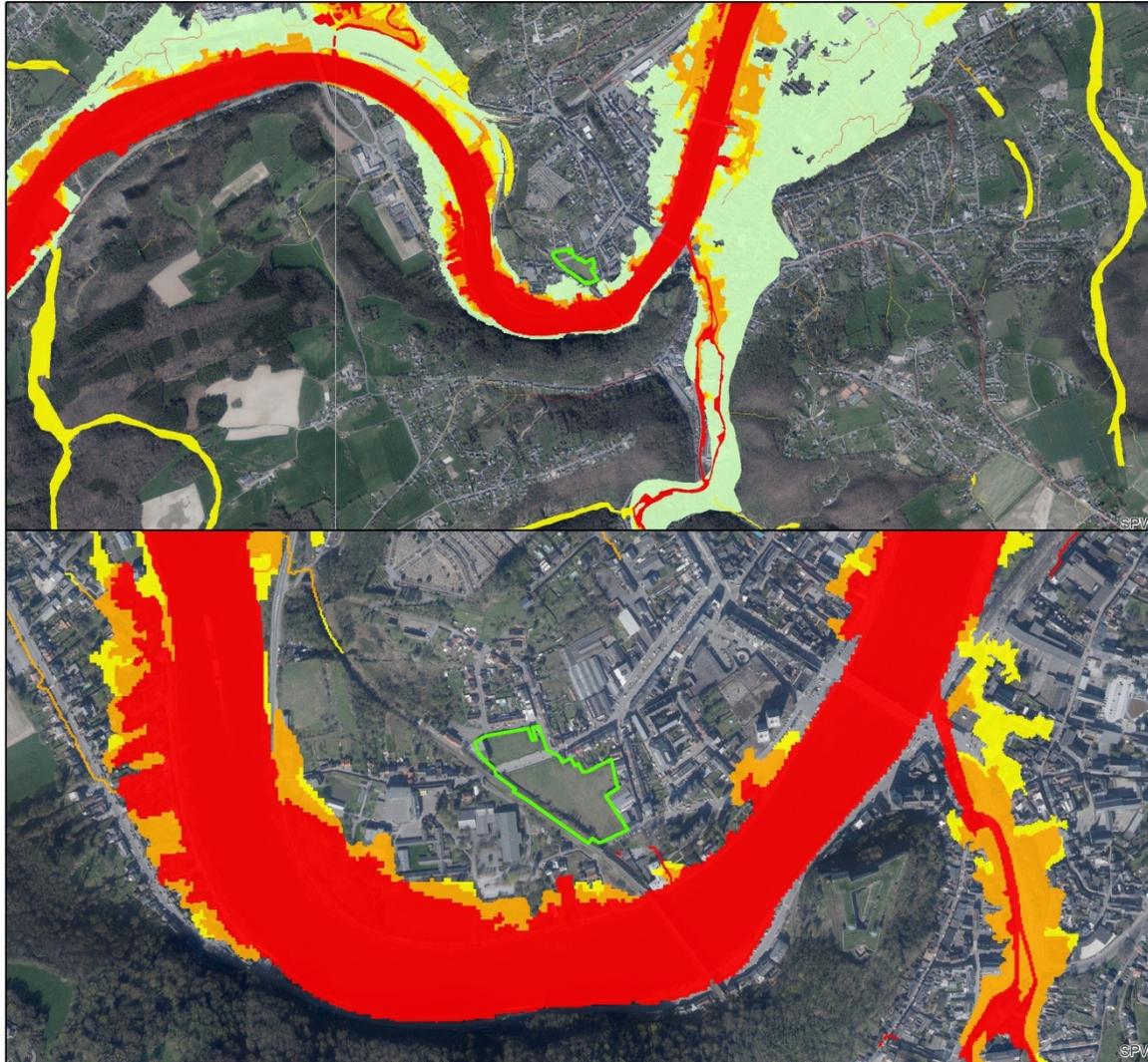
▭ Perimetre de projet

Classification des pentes (%)

- <= 1
- ] 1, 3]
- ] 3, 5]
- ] 5, 7]
- ] 7, 10]
- ] 10, 15]
- ] 15, 27]
- ] 27, 58]
- > 58



Réalisation : AUPa / JCR/ 26-11-21  
Source : SPW2021



## Aléa (échelle 1/25 000)

- Aléa très faible
- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa élevé

## Fond de plan

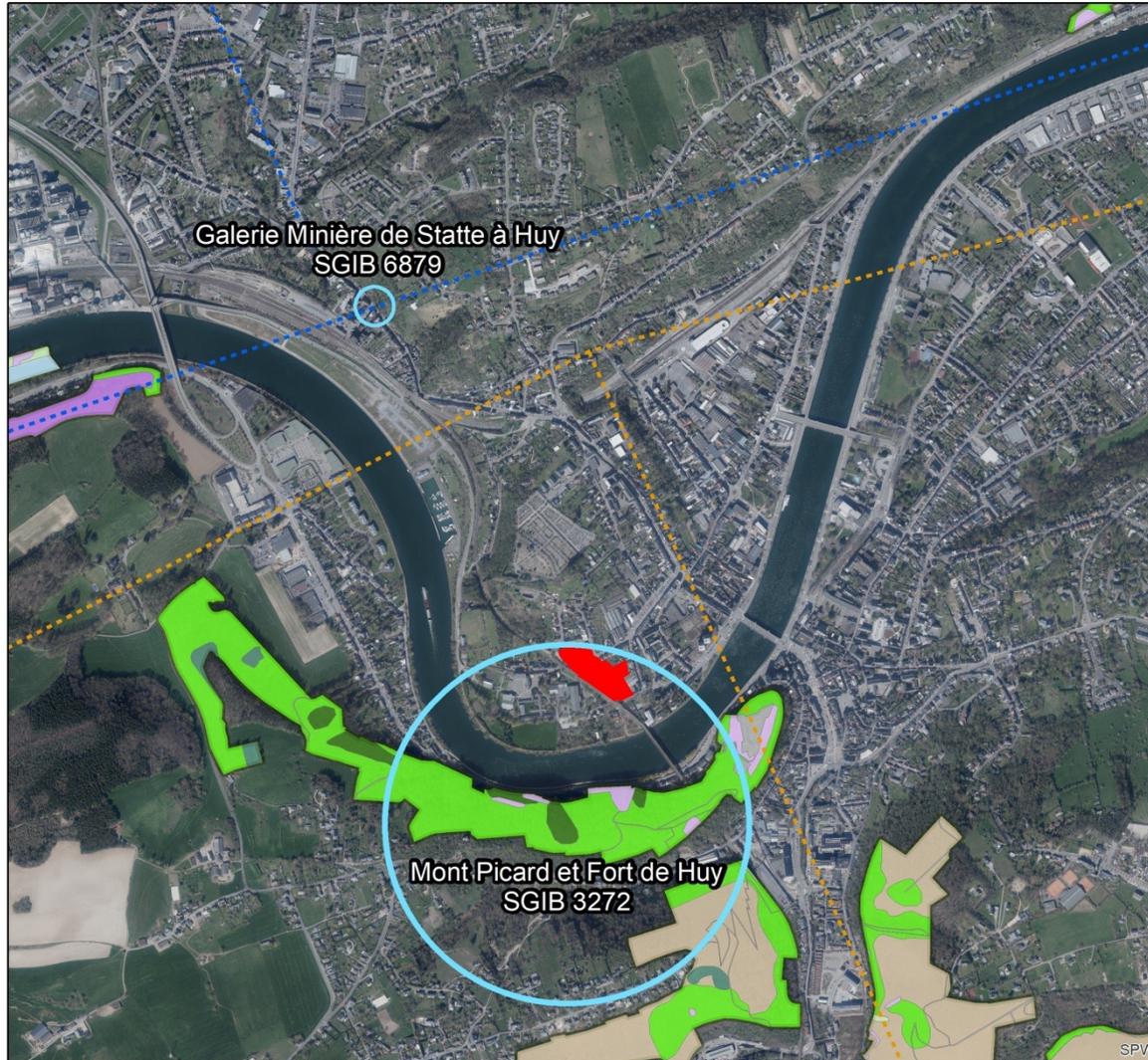
- Perimetre de projet

## Aléa (échelle 1/5 000)

- 110 : Aléa faible par débordement
- 120 : Aléa moyen par débordement
- 130 : Aléa élevé par débordement
- 210 : Aléa faible par ruissellement
- 220 : Aléa moyen par ruissellement
- 230 : Aléa élevé par ruissellement
- 310 : Aléa faible par débordement & ruissellement
- 320 : Aléa moyen par débordement & ruissellement
- 330 : Aléa élevé par débordement & ruissellement

Réalisation : AUPa / JCR/ 26-11-21  
Source : SPW2021





SGIB sans périmètre défini

**Unités de gestion**

- UG 01 : milieux aquatiques
- UG 02 : milieux ouverts prioritaires
- UG 03 : prairies d'habitats d'espèces
- UG 04 : bandes extensives
- UG 05 : prairies de liaison
- UG 06 : forêts prioritaires
- UG 07 : forêts prioritaires alluviales
- UG 08 : forêts indigènes de grand intérêt biologique
- UG 09 : forêts habitat d'espèces
- UG 10 : forêts non indigènes de liaison
- UG 11 : terres de cultures et éléments anthropiques
- UG Temp 01 : zones sous statut de protection
- UG Temp 02 : zones à gestion publique
- UG Temp 03 : forêts indigènes à statut temporaire
- Site Natura 2000

**Liaisons écologique**

- Pelouses calcaires et milieux associés
- Plaines alluviales

**Fond de plan**

- Périmètre de projet

0 195 390 780 m

Réalisation : AUPa / JCR/ 28-09-21  
Source : SPW2020



## Ordre du jour

---

- Introduction
- Procédure et rôle de l'étude d'incidences
- **Présentation du projet**
- Questions – réponses

- Introduction
- Procédure et rôle de l'étude d'incidences
- Présentation du projet
- **Questions – réponses**

### RAPPEL

**Le public peut, dans un délai de 15 jours, adresser par écrit ses observations, suggestions, remarques à la Ville, avec copie du courrier au demandeur.**

- + Au **Collège communal de HUY**: 1, Grand-Place, 4500 Huy
- + **Collège communal** de WANZE : 39, Chaussée de Wavre, 4520 Wanze
- + **Collège communal** de MODAVE : 1 – 3, Place G. Hubin, 4577 Modave
- + **Collège communal** de NANDRIN : 1, Place O. Musin, 4550 Nandrin

- + Avec copie de ce courrier au demandeur, à l'attention de  
Madame Sydney Vandenhende, Rue Fort d'Andoy, 5

5100 Wierde, laquelle les communique sans délai à l'auteur de l'étude d'incidences